

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-022**Date de convocation :
13/09/2024****Date d'affichage :
16/09/2024****Nombre de membres****En exercice : 14**
Présents : 10
Votants : 12**Vote****Pour : 12**
Contre : 0
Abstention : 0**OBJET :**AUTORISATION SIGNATURE
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE
POLYVALENTE

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

*Etai*ent présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel, Mme REY Brigitte, M ROBIN Thomas, M. AUDUREAU Stéphane

Absent et représenté :

M. DEBUYSERE Pascal représenté par M Jean-Claude ROBIN
M. HADENGUE Michaël représenté par M Claude SAYAGH

Absent :

Mme VERBRUGGHE Aurélie
M. LEPORE- BACHELET Yohann

2024-022 : Autorisation de signature d'une convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente : à l'unanimité

La commune possède une salle polyvalente qu'elle met à disposition des associations du village. Afin de réglementer la mise à disposition de cette salle, des conventions d'occupation doivent être signées avec ces associations

Pour les associations, Le Maire propose d'établir des conventions (Club des Aînés, Espace 6, Tilly Animations, Remue...). Cette liste n'étant pas limitative, des conventions de mise à disposition pourront être signées avec d'autres associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} : Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de la salle polyvalente avec les associations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour copie conforme, Tilly, le 20 septembre 2024

La secrétaire de séance
Caroline DOUBLIER



Le Maire
Jean-Claude ROBIN

